

Dans ce document vous trouverez :

1. La grille tarifaire avec les prix de votre offre d'électricité applicables à partir du 1er mai 2024
2. La grille tarifaire avec les prix de votre offre de gaz applicables jusqu'au 14 mai 2024 inclus
3. La grille tarifaire avec les prix de votre offre de gaz applicables à partir du 15 mai 2024



Les avantages de votre offre

- ✓ Vous bénéficiez d'un tarif avantageux la nuit pour recharger votre véhicule électrique⁽²⁾
- ✓ Pensez à programmer votre chauffe-eau et tous vos appareils électroménagers programmables pour qu'ils fonctionnent aussi pendant les heures super creuses (lave-linge, lave-vaisselle)
- ✓ Vous consommez une électricité verte 100% française éolienne et solaire⁽⁴⁾

A noter :

A compter du 21/03/2023, le prix ne sera plus indexé sur le Tarif Réglementé de Vente (TRV) et sera révisable jusqu'à deux fois par an.⁽³⁾ Vous continuez à bénéficier d'un prix de l'électricité avantageux en heures creuses et encore plus attractif la nuit pendant les heures super creuses.⁽²⁾

Option tarifaire Heures Pleines (HP) / Heures Creuses (HC)								
Puissance souscrite	Abonnement mensuel (€)		Prix du kWh (en €/kWh)					
	HT	TTC ⁽¹⁾	Heures Pleines		Heures Creuses		Heures Super Creuses	
			HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾
6 kVA	10,55	12,85	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
7 kVA	11,47	14,00	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
8 kVA	12,39	15,14	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
9 kVA	13,30	16,55	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
10 kVA	14,19	17,69	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
11 kVA	15,08	18,83	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
12 kVA	15,97	20,36	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
13 kVA	16,81	21,48	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
14 kVA	17,65	22,61	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
15 kVA	18,49	23,73	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
16 kVA	19,32	24,84	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
17 kVA	20,15	25,95	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
18 kVA	20,98	26,48	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
19 kVA	21,86	27,61	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
20 kVA	22,74	28,75	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
21 kVA	23,62	29,88	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
22 kVA	24,50	31,01	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
23 kVA	25,38	32,14	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
24 kVA	26,27	33,28	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
25 kVA	27,05	34,31	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
26 kVA	27,83	35,34	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
27 kVA	28,61	36,36	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
28 kVA	29,39	37,39	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
29 kVA	30,17	38,42	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
30 kVA	30,97	39,46	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
31 kVA	31,77	40,51	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
32 kVA	32,57	41,56	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
33 kVA	33,37	42,61	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
34 kVA	34,17	43,65	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
35 kVA	34,97	44,70	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524
36 kVA	35,74	44,63	0,2119	0,2795	0,1513	0,2068	0,1060	0,1524

Comme pour l'électricité, mon tarif gaz comprend mon abonnement, ma consommation et des taxes & contributions (identiques chez tous les fournisseurs). Il dépend également de la zone géographique dans laquelle se situe mon logement. Les prix du gaz naturel indiqués dans la grille tarifaire ci-dessous sont les prix en vigueur pour le mois (mentionné en haut à droite de ce document) et jusqu'à la fin de ce mois. Ces prix sont susceptibles d'évoluer chaque mois à la hausse ou à la baisse conformément aux conditions d'évolution des prix présentées dans vos Conditions Générales de Vente.

IMPORTANT :

• Le prix HT du kWh de gaz évolue à partir du 15 mai 2024. Retrouvez ci-après la grille de tarifaire avec les prix applicables jusqu'au 14 mai 2024 inclus ainsi que la grille tarifaire avec les prix applicables à partir du 15 mai 2024.

• A compter du 1er juin 2024, les conditions de prix de cette offre évoluent. Le prix HT de l'abonnement et du kWh seront indexés conformément à la grille du Prix Repère de Vente de Gaz en vigueur publiée par la Commission de Régulation de l'Energie.⁽⁶⁾ Ils évolueront automatiquement à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution mensuelle de la grille du Prix Repère de Vente de Gaz pour une même option de consommation et une même zone tarifaire, dans la limite des fourchettes haute et basse définies par la CRE.

Gaz- Prix applicables jusqu'au 14 mai 2024 inclus*						
Option tarifaire		Consommation Annuelle	Abonnement mensuel (€)		Prix de l'énergie(€/kWh)	
			Offre Charge'Heures		Offre Charge'Heures	
			HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾
T1	Zone 1	< 4 MWh	7,26	8,58	0,0734	0,1077
	Zone 2		7,26	8,58	0,0740	0,1084
	Zone 3		7,26	8,58	0,0750	0,1096
	Zone 4		7,26	8,58	0,0760	0,1108
	Zone 5		7,26	8,58	0,0774	0,1125
	Zone 6		7,26	8,58	0,0792	0,1147
T2	Zone 1	≥ 4 MWh	17,44	21,43	0,0528	0,0830
	Zone 2		17,44	21,43	0,0540	0,0844
	Zone 3		17,44	21,43	0,0556	0,0864
	Zone 4		17,44	21,43	0,0580	0,0892
	Zone 5		17,44	21,43	0,0609	0,0927
	Zone 6		17,44	21,43	0,0646	0,0972

Gaz- Prix applicables à partir du 15 mai 2024*						
Option tarifaire		Consommation Annuelle	Abonnement mensuel (€)		Prix de l'énergie(€/kWh)	
			Offre Charge'Heures		Offre Charge'Heures	
			HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾
T1	Zone 1	< 4 MWh	7,26	8,58	0,0742	0,1087
	Zone 2		7,26	8,58	0,0749	0,1095
	Zone 3		7,26	8,58	0,0761	0,1110
	Zone 4		7,26	8,58	0,0774	0,1125
	Zone 5		7,26	8,58	0,0791	0,1146
	Zone 6		7,26	8,58	0,0813	0,1172
T2	Zone 1	≥ 4 MWh	17,44	21,43	0,0546	0,0852
	Zone 2		17,44	21,43	0,0561	0,0870
	Zone 3		17,44	21,43	0,0581	0,0894
	Zone 4		17,44	21,43	0,0612	0,0931
	Zone 5		17,44	21,43	0,0648	0,0974
	Zone 6		17,44	21,43	0,0696	0,1032

*Les prix de votre abonnement et du kWh de gaz dépendent de la zone géographique dans laquelle se situe votre logement et de l'option tarifaire déterminée par votre Consommation Annuelle. Les zones tarifaires sont déterminées librement par TotalEnergies en tenant compte de la disparité géographique des coûts d'acheminement et de stockage sur le territoire français.

Composition des tarifs gaz et conditions d'évolution jusqu'au 31 mai 2024 :

Les tarifs hors taxes (HT) proposés par TotalEnergies conformément à la grille tarifaire ci-dessus sont composés :

1) D'un abonnement mensuel (en €/mois)

Le prix de l'abonnement couvre la part fixe des coûts de transport et de distribution du gaz ainsi que celle des frais de gestion de TotalEnergies⁽⁵⁾. Il dépend de la zone géographique dans laquelle se situe votre logement (zones tarifaires librement déterminées par TotalEnergies qui reflètent les coûts d'acheminement de notre parc clients) ainsi que de votre consommation annuelle de référence. Vous pouvez généralement retrouver votre consommation annuelle de référence sur vos factures de gaz naturel.

2) D'un prix du kWh de gaz naturel (en €/kWh)

Le prix du kWh dépend de la zone géographique dans laquelle se situe votre logement (zones tarifaires librement déterminées par TotalEnergies qui reflètent les coûts d'acheminement de notre parc clients) ainsi que de votre consommation annuelle de référence.

Il se décompose en une part Approvisionnement (i), une part Acheminement et Stockage(ii) une part Obligations Réglementaires(iii) et une part Frais de Gestion de TotalEnergies (iv). Ce prix est susceptible d'évoluer, chaque mois, à la hausse comme à la baisse en fonction des modalités d'évolution des différentes parts qui le composent :

✓**La Part Approvisionnement** : reflète le prix de livraison du gaz naturel en France. Elle est déterminée et est susceptible de varier tous les mois, à la hausse comme à la baisse. Elle est basée sur la formule suivante, préconisée par la Commission de Régulation de l'Energie : $80\% * PEG MA2 + 20\% * PEG QA$

Retrouvez des informations détaillées sur le mécanisme d'indexation et les prix de votre part Approvisionnement à la date d'édition de la présente grille et jusqu'à la fin du mois en cours à l'annexe « Détails de la part Approvisionnement du prix du kWh de gaz » de votre Grille Tarifaire disponible ci-dessous.

L'évolution de la part Approvisionnement ainsi que le prix du kWh mensuel seront consultables dix jours au plus tard avant le début de chaque mois sur l'Espace Client. Vous pourrez également consulter à tout moment vos tarifs en vigueur ainsi que l'historique des mois précédents sur votre Espace Client et sur votre application mobile.

✓**La Part Acheminement et Stockage** : correspond à la part variable des frais collectés par les gestionnaires de réseaux et par les opérateurs d'infrastructures de stockage afin de couvrir les coûts qu'ils supportent au titre de l'acheminement et du stockage du gaz naturel, conformément à la réglementation en vigueur⁽⁵⁾. La Part acheminement et stockage est révisable 2 fois par année civile au maximum à la hausse comme à la baisse.

✓**La Part Obligations Réglementaires** : correspond aux coûts induits par les dispositions législatives, réglementaires et tarifaires relatives aux certificats d'économies d'énergies, dispositifs de l'Etat pour maîtriser la demande énergétique⁽⁶⁾. La Part Obligations Réglementaires est révisable 1 fois par année civile au maximum à la hausse comme à la baisse.

✓**La Part Frais de gestion de TotalEnergies** : correspond à la part variable des coûts liés à notre activité de fournisseur d'énergie. Cette part est révisable au maximum 2 fois par année civile au maximum à la hausse comme à la baisse.

Sauf pour la part Approvisionnement qui évoluera en fonction du mécanisme d'indexation détaillé ci-après dans l'Annexe « Détails de la Part Approvisionnement du prix du kWh de gaz », en cas de modification du prix de l'offre, le client en sera informé au moins 1 mois avant application. Le client pourra résilier son contrat sans frais et à tout moment conformément à l'article L.224-10 du code de la consommation et à ses Conditions Générales de Vente.

Détail de la part Approvisionnement du prix du kwh de gaz jusqu'au 31 mai 2024

1. Mécanisme d'indexation appliqué pour votre Part approvisionnement

Le prix du gaz évoluera selon la formule suivante : $80\% * MA2PEG + 20\% * QAPEG$ Avec les indices suivants :

- MA2PEG le prix du gaz livré en France (PEG) pour le contrat futur mensuel de gaz naturel, correspond à la moyenne des cotations constatées, pour le mois de consommation considéré, sur la période d'un mois se terminant un mois avant le mois de livraison visé ;
- QAPEG le prix du gaz livré en France (PEG) pour le contrat futur trimestriel de gaz naturel, correspondant à la moyenne des cotations constatées, pour le trimestre de consommation considéré, sur la période d'un mois se terminant un mois avant le trimestre de livraison visé. Cette formule a été retenue par la Commission de Régulation de l'Énergie dans sa Délibération CRE n°2023-31 du 25 janvier 2023 dans le cadre de l'éventuelle prolongation du bouclier tarifaire pour le gaz sur le second semestre 2023. Pour plus d'informations, retrouvez vos indices sur la page [eex.com](https://www.eex.com)

2. Les prix en vigueur de votre Part approvisionnement pour le mois (mentionné en haut à droite de ce document) et jusqu'à la fin de ce mois"

Vous trouverez ci-dessous le détail des composantes de la formule qui détermine la part approvisionnement et qui permet de retrouver votre prix du KWh :

€ mai 2024	Option tarifaire		Consommation Annuelle	Indice PEG MA+2	Indice PEG QA	Part approvisionnement (€/MWh)
				HT	HT	HT
	T1	Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Zone 5 Zone 6		< 4 MWh	26.64	25.33
26.64			25.33		26.378	
26.64			25.33		26.378	
26.64			25.33		26.378	
26.64			25.33		26.378	
26.64			25.33		26.378	
T2	Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Zone 5 Zone 6	≥ 4 MWh	26.64	25.33	26.378	
			26.64	25.33	26.378	
			26.64	25.33	26.378	
			26.64	25.33	26.378	
			26.64	25.33	26.378	
			26.64	25.33	26.378	

Inclus dans votre offre

Un service clients facilement joignable

6j/7 par téléphone, un conseiller vous répond en moins d'une minute dans 93% des cas. Nous sommes aussi disponibles par email.

Des outils en ligne

Vous pouvez gérer votre contrat mais aussi suivre et piloter votre consommation directement depuis votre espace client ou dans votre application mobile.

Accompagnement conso

Vous recevez chaque semestre un bilan sur votre consommation par mail. Si vous êtes équipé d'un compteur Linky, vous pouvez bénéficier d'un coaching et de conseils personnalisés directement dans votre application.

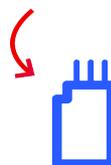
Une énergie verte

Vous consommez plus vert, grâce à une électricité 100% renouvelable d'origine éolienne et solaire (énergie certifiée par des garanties d'origine).

Options et services

Option				Abonnement mensuel (€)
Assistance Dépannage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TTC
Option Confort	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2,99€ / mois
Option Sérénité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4,99€ / mois
Pack Confort Plus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4,99€ / mois
Pack Sérénité Plus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	5,99€ / mois
Assistance Gaz 24h/24	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2,99€ / mois

Boostez votre compteur Linky avec le suivi Conso Live et suivez votre consommation en temps réel



Conso Live	Prix TTC
Clé à brancher sur le compteur Linky A la demande et sans engagement	2€ / mois

Frais annexes

Types de Frais	Prix TTC
Pénalité de retard de paiement	7,5€ / retard
Intérêt de retard	une fois et demi le taux d'intérêt légal
Duplicata de facture de moins de 6 mois	4,8€ / duplicata

(1) Tout impôt, taxe, contribution ou charge de toute nature, applicable conformément à la réglementation en vigueur, qui est une composante du prix, est facturé au Client. A la date de souscription du Client, ces contributions et taxes comprennent notamment pour l'électricité la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) également dénommée CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) ; et pour le gaz la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et la TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel).

(2) Le tarif du cadran Heures Super Creuses (2h-6h) reste le tarif le moins cher de l'offre.

(3) Pour l'électricité : prix du kWh HT et de l'abonnement HT pouvant évoluer jusqu'à 2 fois par année civile, conformément au mécanisme prévu aux conditions générales de vente applicables. En cas d'évolution, vous en serez informés au moins un mois avant et vous conserverez la possibilité de résilier votre contrat à tout moment.

(4) TotalEnergies achète une garantie d'origine pour chaque MWh (1000 kWh) d'électricité consommée, garantissant l'injection sur le réseau d'une production équivalente d'électricité d'origine renouvelable. L'énergie est notre avenir, économisons-la ! www.totalenergies.fr - TotalEnergies Electricité et Gaz France SA - Capital: 5 164 558,70 € - 442 395 448 RCS PARIS - Siège : 75015 Paris. Les informations réglementaires sur l'origine de l'électricité sont disponibles sur <https://www.totalenergies.fr/groupe/fr/conditions-generales-de-vente>. L'ensemble des coûts de transport et de distribution, en ce compris le coût du stockage du gaz sont déterminés conformément aux tarifs d'Accès des tiers au réseau de transport de gaz naturel (ATRT) ainsi qu'aux tarifs d'Accès des tiers au réseau de distribution de gaz naturel (ATRD), pris en application de la délibération n° 2018-069 de la commission de régulation de l'énergie (CRE) du 22 mars 2018, adoptée en application de la loi n°2017-1839 du 30 décembre 2017. Les tarifs ATRT et ATRD sont publiés au Journal Officiel de la République Française (JORF) et accessibles sur le site de la Commission de régulation de l'Énergie : <https://www.cre.fr/>

(5) La part « Obligations Réglementaires » du prix de votre consommation (prix du kWh en €/kWh HT) en gaz tient compte des obligations d'économies d'énergie telles que définies aux articles L.221-1 et suivants et R.221-1 et suivants du code de l'énergie.

(6) A partir du 1er juin 2024 : Le Prix Repère de Vente de Gaz est fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) conformément à sa Délibération n°2023-102 portant décision sur la méthodologie de construction d'une référence de prix du gaz pour les consommateurs résidentiels. Il évolue et est publié chaque mois sur le site internet de la CRE à l'adresse suivante : <https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/prix-repere-de-vente-de-gaz-naturel-a-destination-des-clients-residentiels>. Vous pourrez consulter l'évolution mensuelle de vos prix dix jours au plus tard avant le début de chaque mois ainsi que l'historique de vos prix mensuels sur l'Espace Client et